

En Arques, le 15 Mars 1888

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint (en deux copies, l'une en original et l'autre en copie) le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 15 Mars 1888, et qui concerne le projet de loi relatif à la réorganisation des tribunaux de commerce. Ce rapport est divisé en deux parties. La première expose les motifs qui ont servi de base à la rédaction du projet de loi, et la seconde en énumère les articles. Le projet de loi est divisé en quatre sections. La première section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce en général, la deuxième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de Paris, la troisième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de la Seine, et la quatrième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de la Seine-Inférieure. Le projet de loi est divisé en quatre sections. La première section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce en général, la deuxième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de Paris, la troisième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de la Seine, et la quatrième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de la Seine-Inférieure. Le projet de loi est divisé en quatre sections. La première section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce en général, la deuxième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de Paris, la troisième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de la Seine, et la quatrième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de la Seine-Inférieure. Le projet de loi est divisé en quatre sections. La première section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce en général, la deuxième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de Paris, la troisième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de la Seine, et la quatrième section concerne la réorganisation des tribunaux de commerce de la Seine-Inférieure.

